

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

12 septembre 1996 – n° 1268
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Le consommateur aussi sait calculer

Dans les années 60, il était de bon ton de fustiger la société de consommation, ultime avatar du capitalisme. La contestation passait par la frugalité, morale de luxe d'une génération n'ayant jamais connu le besoin.

Aujourd'hui, une conjoncture désespérément morose et déprimée fait tourner le vent. Proposer une baisse des impôts, comme le suggère une partie de la droite, ou fustiger les réductions de salaires à l'instar de la gauche, relève en fin de compte d'une croyance commune: la relance par la consommation grâce à un pouvoir d'achat maintenu voire augmenté. Foin de l'esprit d'épargne, vertu cardinale du pays et de ses habitants; en tant que modèle de comportement, la cigale a éclipsé la fourmi. Le mot d'ordre est à la dépense, sans hésitation aucune, afin de stimuler le marché intérieur et sauver les emplois, et donc rétablir l'équilibre budgétaire des collectivités publiques et assurer le financement des assurances sociales.

Hélas, le Suisse, timoré, campe sur ses avoirs et, quand il en a les moyens, ne pense qu'à épargner. Cette retenue dans la demande s'explique bien sûr par un recul du revenu disponible et la crainte du lendemain face à des perspectives économiques pour le moins incertaines. La fourmi toujours...

Et s'il y avait autre chose encore? Si les consommateurs avaient appris la leçon que martèlent à l'envi les entrepreneurs et leurs idéologues, à savoir la nécessité de rationaliser? En vingt-cinq ans, la productivité de l'économie suisse a progressé de 30%; les biens et les services proposés sur le marché exigent toujours moins de travail. Et si la satisfaction des besoins exigeait toujours moins de biens et de services? L'amélioration de la productivité ferait alors chou blanc.

Ce scénario, difficile à chiffrer avec précision, n'en reste pas moins plausible si l'on se réfère à un certain nombre de tendances observables dans les habitudes de consommation et que relève le journaliste Hanspeter Guggen-

bühl dans la *Basler Zeitung* (31 juillet 1996). Lorsqu'un enseignant valaisan, pour la durée des vacances, échange son logement avec celui d'un collègue français ou italien, il augmente la productivité de l'habitat et épargne des frais d'hôtel. Quand un fonctionnaire choisit de prendre le train pour se rendre à son travail et, constatant que sa voiture reste la plupart du temps inutilisée, rejoint avec son véhicule une coopérative d'autopartage, il améliore substantiellement la productivité de sa mobilité, économise de l'argent et triple la durée d'utilisation de son automobile. Quand une vendeuse, licenciée à la suite de la restructuration de son entreprise, renonce au moins partiellement à consommer du porc au profit des céréales qui engraisent cet animal, elle rationalise son comportement: en court-circuitant une chaîne alimentaire complexe construite sur le gaspillage d'énergie, elle se nourrit à meilleur compte et de manière plus saine, ce qui lui permet encore de réduire ses frais médicaux. C'est le même raisonnement qui conduit les habitants d'une coopérative d'habitation à n'acheter plus qu'un aspirateur par étage – doublement du temps d'utilisation – et les propriétaires de maisons individuelles à se partager une seule tondeuse à gazon – quadruplement de la productivité de l'appareil. Le succès grandissant des boutiques de seconde main, le recours accru à la réparation des appareils plutôt qu'à leur remplacement, l'attention nouvelle au critère de la durabilité dans le choix des biens d'équipement vont dans le même sens.

Si cette tendance se confirme et s'amplifie, elle confortera alors l'analyse de celles et ceux qui ne croient plus à la relance créatrice d'emplois, selon les bonnes vieilles recettes de Keynes. Et elle stimulera la réflexion sur les conditions économiques et sociales d'une société où les activités de services et de loisirs prendront le pas sur la production de biens et où le travail salarié ne constituera plus la principale source de revenu.

JD

L'Etat se fait modeste

Le projet de loi sur l'énergie, récemment adopté par le Conseil fédéral, mise avant tout sur l'esprit d'initiative des cantons et du secteur privé. Cette approche nouvelle de la mise en œuvre d'une politique publique ne manque pas d'intérêt. Mais un Etat qui se fait modeste sur le terrain de l'application doit montrer une volonté politique d'autant plus forte dans la fixation des objectifs et le contrôle de leur réalisation.

UN TERRAIN DE DISCORDE

1983

article constitutionnel
proposé par le Parlement:
50.9% de OUI, mais 12
cantons rejetants

1984

initiative populaire:
54% de NON

1990

initiative pour le moratoire
nucléaire:
54.6% de OUI

initiative pour l'abandon
du nucléaire:
52.9 de NON

article constitutionnel
proposé par le Parlement:
71% de OUI

(jd) Depuis plus d'une décennie, la politique énergétique suscite des conflits importants: aussi bien les rôles respectifs de la Confédération et des cantons que l'importance souhaitable de l'intervention publique et la place de l'énergie nucléaire divisent profondément l'opinion. En témoignent les résultats serrés des votations populaires sur ce sujet (voir marge).

En 1990, l'acceptation simultanée d'un moratoire de dix ans sur le développement du parc nucléaire et d'une compétence fédérale en matière énergétique débloque quelque peu la situation. La Confédération lance son programme «Energie 2000», un ensemble d'objectifs chiffrés assortis de délais précis, à atteindre pour l'essentiel par des mesures volontaires assorti d'un dialogue institutionnalisé entre les différents intérêts en présence.

Parallèlement, le Parlement adopte en 1991 un arrêté qui doit favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Un texte classique qui procède par interdictions, obligations et procédures d'autorisation, dans un souci du détail qui ne rime pas forcément avec efficacité.

Objets de convoitise

Pour changer les comportements, surtout dans un domaine aussi complexe, il ne suffit pas d'édicter une réglementation tâtilonne: l'application peine à suivre, les destinataires résistent et les prescriptions ne sont pas toujours adéquates à la diversité des situations rencontrées. Plus simples, les incitations financières agissent directement sur les pratiques des usagers. Une taxe suffisamment élevée suscite aussitôt une consommation plus modérée, voire même le choix d'une autre énergie.

Malheureusement, ces taxes font l'objet de toutes les convoitises. On les a évoquées tout à tour pour renflouer les caisses de l'Etat, réduire les émissions de CO₂, favoriser le transfert de la route au rail et financer les nouvelles transversales alpines. Si bien que jusqu'à présent il a été impossible d'en faire un instrument de la politique énergétique.

Dans l'exercice de sa compétence, la Confédération dispose donc d'une marge étroite. D'autant plus étroite que la Constitution balise le terrain de manière restrictive. A Berne reviennent les normes de consommation des appareils et des véhicules et l'encouragement

de nouvelles techniques énergétiques. Pour le surplus, l'Etat central doit se limiter à édicter des principes dont la concrétisation relève de la responsabilité des cantons et des communes, voire du secteur privé. Ne restait donc plus qu'à jouer la carte de la subsidiarité et de la coopération. Ainsi la loi indique quelques principes à respecter dans le domaine de la construction que les cantons devront concrétiser. Là où la Confédération pourrait agir directement et imposer des règles, elle renonce à ses compétences au profit d'une coopération avec le secteur privé. Plutôt que de décider unilatéralement des réductions de consommation pour les appareils et les véhicules, Berne va négocier des valeurs-cibles avec les fabricants et les importateurs. Au cas où aucun accord n'est trouvé, c'est alors seulement qu'elle imposera des valeurs-cibles. Et si ces valeurs ne sont pas respectées dans les délais convenus, l'autorité interdira la vente des véhicules et des appareils non conformes.

Des producteurs plus responsables

Les milieux économiques ont vigoureusement défendu cette approche souple qui permet de trouver des solutions adaptées aux différents secteurs de l'industrie et des services. A eux maintenant de faire la preuve de leur réelle volonté de promouvoir efficacement les économies d'énergie, une démarche qui par ailleurs devrait se révéler payante en termes d'innovation et de nouveaux débouchés commerciaux. Mais le succès de cette démarche implique aussi une volonté sans faille des autorités de contrôler les résultats et d'exercer leurs compétences en dernière instance.

Les organisations économiques rêvaient d'une agence de l'énergie contrôlée par elles et qui aurait exercé l'ensemble des tâches déléguées par l'Etat. Le Conseil fédéral n'a heureusement pas retenu cette solution de monopole privé. D'autres acteurs pourront proposer à la Confédération des programmes d'économies ou de développement d'énergies alternatives par exemple, qui feront l'objet d'un mandat de prestations.

Par contre le gouvernement a cédé devant les producteurs d'électricité en renonçant à imposer la planification intégrée des ressources, un principe qui, à coût égal, oblige les producteurs à épuiser toutes les possibilités d'économie d'énergie avant d'investir dans la production d'énergie supplémentaire. ■

Quand la prudence perd sa vertu

(jd) Le Conseil fédéral a une nouvelle fois changé d'avis. Lorsque, dans les années 80, il propose la ratification de la Charte sociale européenne, c'est le Parlement qui ne veut rien en savoir. Mais quand une commission parlementaire décide aujourd'hui que le moment est venu, il considère, après moultes tergiversations, que l'objet n'est plus prioritaire. Pourtant le gouvernement admet que l'adhésion à cette convention du Conseil de l'Europe ne pose pas de problèmes juridiques insurmontables et ne bouleversera pas le droit helvétique. Il va même jusqu'à dire que cet engagement serait bienvenu dans l'optique de nos relations internationales. Mais, pour des raisons de politique intérieure, il préfère geler le dossier jusqu'à une date ultérieure indéterminée.

Valse-hésitation

En fait le Conseil fédéral n'a pas résisté aux pressions insistantes du patronat helvétique qui ne veut rien savoir de cette Charte. Non pas que cette dernière mettrait en péril l'économie suisse, mais pour une question de principe: le moratoire social doit être total, dans les faits comme dans les déclarations, au niveau législatif comme dans les engagements internationaux.

Certes le gouvernement a montré sa détermination dans une affaire plus importante, la révision de la loi sur le travail à laquelle il a refusé d'apporter sa caution. Mais les ci-

toyennes et les citoyens attendent une ligne de conduite claire et constante de la part des autorités, non une valse-hésitation rythmée par le souci de ne pas trop déplaire à gauche et à droite. A ce titre nous attendons du Conseil fédéral une affirmation sans équivoque des exigences de justice et de cohésion sociales auxquelles doivent obéir les restructurations indispensables de l'économie. Ce sont là des conditions-cadres tout aussi importantes que celles que préconisent les chartes d'un libéralisme effréné. Sur ce point, le gouvernement a failli.

Défaut de cohérence

Il a failli également en procédant à une distinction malheureuse entre politique intérieure et internationale. Arguer de la situation intérieure pour refuser la ratification de la Charte sociale, c'est accréditer auprès de l'opinion publique l'idée déjà trop répandue que la Suisse constitue un cas particulier. Une idée néfaste et sans fondements qui rend si ardue une politique de rapprochement avec l'Europe, alors qu'il s'agit d'affirmer sans relâche notre communauté de destin avec le Vieux Continent. Il est illusoire de croire qu'en gelant tel ou tel dossier jugé secondaire – la Charte sociale ou le Partenariat pour la paix par exemple – on facilitera l'acceptation des accords bilatéraux, d'une adhésion à l'Espace économique ou à l'Union européenne. ■

RUMEUR

Des thunes pour mettre les enfants à l'école infantine?

(cp) La «fleur qui n'a plus de nom» tenterait de lancer d'étranges rejets cet automne. Le bruit court que le Département des finances vaudois, parmi d'autres mesures d'économies complémentaires, proposera cet automne de rendre la première année d'école infantine payante, tout au moins partiellement.

Même si l'école infantine n'est pas encore l'école obligatoire, la remise en cause de sa gratuité serait une attaque sérieuse contre les bases d'une école démocratique. Si l'instruction est encore un droit et l'égalité des chances un projet encore défendable, elles doivent s'appuyer à l'évidence sur une scolarisation dès le plus jeune âge.

Nous sommes pourtant sans crainte: il est impossible qu'une telle idée passe la rampe de notre nouveau Conseil d'Etat! ■

Médias

(cjp) Les réseaux câblés romands auront bientôt la possibilité de présenter le programme de *Star TV*. Il s'agit d'une chaîne qui diffuse jour et nuit une émission de deux heures «continuellement répétée et actualisée» avec des sujets touchant au cinéma. En fait il s'agit de la première chaîne thématique de Suisse. Elle émet depuis une année et, pour respecter la concession, elle doit aussi émettre en français. Son animateur, Peter Neumann, dans une interview accordée au *Ciné-Bulletin* déclare: «Notre objectif à long terme est de devenir une chaîne de divertissement suisse à caractère journalistique».

Le magazine gratuit *Pro*, distribué dans les villes de Suisse alémanique pour diffuser la bonne pensée de la bourgeoisie, a présenté Monsieur Helmut Maucher, président de Nestlé, sous le titre provocateur: «Le travailleur étranger le mieux payé de Suisse» («Der bestbezahlte «Gastarbeiter» der Schweiz!»).

Comment sortir de l'ornière

Aux CFF comme ailleurs, la question n'a pas trouvé de réponse: comment préserver à la fois l'emploi, les salaires et les prestations ? Aucune proposition sérieuse n'a été faite à ce jour qui permette de résoudre cette équation, sauf à admettre des contributions publiques grandissantes.

CHERCHEZ L'ERREUR...

La demande croît ou stagne, le nombre d'employés est stable, mais les subventions augmentent.

De 1980 à 1993...

- le nombre de personnes-kilomètres transportées s'est multiplié par 1.34
- le nombre de tonnes-kilomètres est resté pratiquement inchangé
- le personnel des chemins de fer s'est " multiplié " par 0.98
- les subventions des pouvoirs publics en faveur des transports publics se sont multipliées par 2.7

(pi) Simultanément à sa proposition de diminuer les salaires, donc d'agir sur les coûts, on a vu la régie agir sur la demande dans le secteur marchandises en lançant des offres de transport à prix cassés. Stratégie commerciale qui vise à récupérer les clients perdus au fil du temps au profit de la route qui, sous le règne des flux tendus, jouit d'une souplesse que le rail est loin d'égaliser. Et pendant que les camionneurs se regroupaient, se spécialisaient et s'organisaient pour transporter de manière toujours plus personnalisée et plus rapide des envois à la fois moins lourds et plus précieux, les CFF, paralysés, voyaient leur clientèle «de détail» les quitter; la régie se concentrait donc – moitié par dépit, moitié par obligation – sur un marché en diminution, celui des wagons complets et du transit. Or, même dans ce secteur où le rail devrait pouvoir rivaliser avec la route, l'évolution a été lente et la route représente un concurrent à la fois plus souple et plus rapide à réagir aux attentes des clients.

Marge de rentabilisation étroite

Les entreprises ferroviaires européennes sont bien conscientes de ce handicap et commencent à développer des «produits» correspondant aux désirs de leurs clients, soit des transports rapides où les marchandises ne passent pas davantage de temps dans des douanes et des gares de triage que sur les rails. Mais

cette évolution, pour souhaitable qu'elle soit, n'est rien d'autre qu'une opération de rationalisation; elle va améliorer la qualité du transport, mais elle va aussi se traduire par une plus grande productivité de l'entreprise. Ce qui signifie qu'il faudra moins de temps, donc de manutention et de personnel, pour transporter une même quantité de marchandises. Il ne faut en effet pas se leurrer: une meilleure compétitivité permettra au rail de maintenir ses parts de marché, mais il lui sera difficile d'en obtenir de nouvelles, car les transports ont tendance à stagner ou à diminuer. Dans ces conditions, il sera extrêmement difficile aux CFF de prendre de l'importance: sur le marché intérieur parce que les distances sont souvent trop faibles pour «rentabiliser» les manutentions supplémentaires requises par le rail; en trafic de transit, parce que le rail assure déjà 90% des prestations – même la reprise du 10% restant ne représenterait pas une augmentation très importante.

Le risque existe en définitive que l'amélioration des prestations, indispensable pour ne pas perdre des clients, se traduise par des suppressions d'emploi – simplement parce que plus un envoi est effectué rapidement, moins il requiert de manutention. On se rapproche de l'exemple décrit dans DP 1267 concernant le trafic voyageurs entre Berne et

●●●

Sur le rail européen

(gs) La rentrée ferroviaire s'annonce difficile dans toute l'Europe. La Commission européenne s'apprête à publier un *Livre Blanc* sur «la revitalisation des chemins de fer communautaires». Si les experts bruxellois sont des défenseurs des chemins de fer publics, ils préconisent néanmoins d'assainir les finances, de séparer l'infrastructure de l'exploitation et enfin de supprimer la couverture automatique du déficit pour la remplacer par une gestion autonome. Ils prévoient enfin de «laisser agir davantage les forces du marché». Une étude sur les chemins de fer européens, commanditée par la Commission européenne à un cabinet américain, prône les mêmes impératifs de concurrence: selon ce rapport les européens n'ont que peu augmenté leur productivité (environ 50% en dix ans) alors que les Américains ont triplé la leur. De plus les compagnies européennes ont laissé leurs comptes se dégrader. En 1994, les seize compagnies européennes couvraient

moins de 60% de leurs coûts par des recettes commerciales et les pouvoirs publics ont dû contribuer à hauteur de 30% au financement de fonctionnement du rail. Le rapport américain préconise évidemment une déréglementation accrue du service public et distribue quelques bonnes notes à certaines sociétés ferroviaires qui vont dans ce sens: la séparation de l'infrastructure et de l'exploitation en Allemagne, l'éclatement des activités en Grande-Bretagne, la réduction programmée des effectifs pour la Deutsche Bahn... Il termine par une conclusion qui risque de faire frémir les défenseurs du service public: «Les compagnies ferroviaires vont devoir évoluer d'un rôle de service public universel vers un statut d'entreprises commerciales susceptibles de conserver leur marché sur des niches» (grande vitesse ou transport combiné). La bataille du rail a bel et bien commencé. ■

Source: *Le Monde*, mardi 27 août 1996



Soleure: davantage de trains et de voyageurs, mais une diminution du nombre de postes. La tentation est grande d'adopter pour les marchandises: casser les prix dans l'espoir d'augmenter la demande. L'élasticité de celle-ci étant assez importante, l'opération pourrait, théoriquement, être couronnée de succès. Mais l'expérience a déjà été tentée à la suite du débat sur le dépérissement des forêts et ses résultats sont mitigés: sur le plan financier d'abord, le supplément de clientèle n'a pas suffi à compenser les diminutions de tarif; on sait en effet que la plupart des réductions accordées ont été supprimées ou revues à la baisse lorsque la Confédération a cessé de les subventionner; sur le plan de l'efficacité ensuite, les quelques études menées tendant à démontrer que les kilomètres supplémentaires sont moins parcourus par des automobilistes qui ont renoncé à leur voiture que par des personnes qui se déplacent davantage.

Financer la prestation

Quel que soit le bout par lequel on empoigne le problème, on ne pourra donc faire l'économie d'un débat sur la productivité du rail. Car si l'on souhaite que les CFF puissent fournir des prestations de qualité à des prix concurrentiels, il faudra admettre de discuter des prestations et d'abandonner celles pour lesquelles le rail n'est pas adapté et leur laisser la souplesse nécessaire pour réagir rapidement. Il a fallu des centaines de millions de francs de pertes pour que les CFF admettent qu'ils ne pouvaient concurrencer la route dans le transport de détail «porte à porte» et pour qu'ils se décident à abandonner Cargodomicile. La même réflexion se justifierait dans d'autres domaines, notamment le trafic régional, où il faut bien admettre qu'en maints endroits le bus est à la fois plus efficace et meilleur marché que le train. Il faut donc avoir le courage d'effectuer des comparaisons entre différents modes de transport – aussi bien sur leur coût que sur leur efficacité. La Confédération a pendant trop longtemps subventionné un système – le rail – au lieu de financer des prestations – le transport public de voyageurs, quel que soit le moyen utilisé. Ce système a eu pour effet de retarder la modernisation du rail qui voyait ses contributions financières publiques et ses voyageurs captifs (ceux n'ayant pas accès à une voiture) assurés.

Il faudra bien sûr aussi développer les prestations pour lesquelles le rail est performant. Mais on a vu que cette opération peut également se traduire par une diminution du nombre d'emplois.

En définitive, s'il faut rationaliser les CFF, ce n'est pas uniquement pour en diminuer les coûts. C'est surtout pour qu'ils redeviennent concurrentiels face à la voiture et aux transporteurs privés. ■

Oubliés...

(cfp) Ceux qui connaissent toutes les strophes de *l'Internationale* chantent encore celle qui commence par : «Ouvriers, paysans, nous sommes – Le grand parti des travailleurs; – La terre n'appartient qu'aux hommes, – L'oisif ira loger ailleurs.» *La Jurassienne* consacre aussi une strophe au paysan qui laboure son sol. Mais en réalité les tentatives de collaboration entre travailleurs n'en sont généralement restées qu'aux déclarations d'intention. Deux exemples, pour mémoire: *Le Cheminot* du 6 avril 1934 publiait un éditorial intitulé «Ouvriers et paysans» de Constant Frey faisant mention d'un appel de l'Union syndicale suisse appelant tous les travailleurs du pays, ouvriers et paysans, classes moyennes et fonctionnaires, à s'unir sur un programme à la fois défensif et constructif.

Dix ans plus tard, en août 1944, la *Revue syndicale suisse* publiait deux articles intitulés, le premier, «Ouvriers et paysans» sous la plume de Robert Bratschi, président de l'USS, et le second, «Paysans et ouvriers» du professeur Laur, ancien secrétaire de l'Union suisse des paysans et que beaucoup surnommaient «le roi des paysans». Une année plus tard, la guerre était finie et on se souvenait surtout de ces mots de la conclusion du prof. Laur: «Le conflit qui déchire aujourd'hui le monde ne doit pas devenir une source de communisme...» alors que Robert Bratschi concluait par ce vœu pieux: «L'avenir de notre pays est pour une grande part entre les mains des organisations ouvrières et paysannes.»

Aux élections nationales de 1935, plus de 1500 électeurs vaudois ont voté la liste du Parti communiste vaudois. Des suffrages communistes ont été recueillis dans 172 communes et dans tous les districts. Cela représentait un peu plus de 2% de l'ensemble des suffrages du canton. Cela n'était pas suffisant pour obtenir un siège, mais c'était une vraie percée

Si les quatre listes opposées à l'entente radicale-libérale avaient été apparentées, elles auraient obtenu un siège de plus. Le Parti socialiste aurait gagné un cinquième mandat.

Quatre ans plus tard, ce fut la scission dans le Parti socialiste, prélude à la fondation de la Fédération socialiste suisse, à son alliance dans la clandestinité avec le Parti communiste pour aboutir à la création du Parti suisse du travail appelé Parti ouvrier dans une partie de la Suisse romande.

Y a-t-il un eurosyndicalisme?

L'Europe de la fin des monopoles nationaux et du libre marché intérieur, chacun la perçoit, mais l'Europe sociale, celle des partenaires du travail organisés à son échelle, où faut-il la chercher? Jean-Claude Prince souligne dans cette perspective le rôle des conseils syndicaux interrégionaux.

RÉFÉRENCE

Jean-Claude Prince, *Le défi de l'eurosindicalisme, Les conseils syndicaux interrégionaux en Europe*. Préface de Jean-Claude Rennwald. Ed: Communication jurassienne et européenne (CJE) 1996.

(ag) L'Europe du traité de Maastricht ne devait pas faire franchir à l'Union un seul pas, celui de la monnaie unique, elle se voulait plus sociale aussi. Preuve en soit les demandes d'exception de la Grande-Bretagne; elles ont porté aussi bien sur le social que sur le monétaire. Mais quoi de tangible en ce domaine?

On pourrait citer le rôle des fonds européens: fonds d'orientation agricole; fonds social; fonds de développement régional; mais, avec la Banque européenne d'investissement, ils ont pour but premier de combler le retard des régions les moins favorisées. Il faudrait évoquer aussi le rôle attribué au Comité économique et social, qui regroupe des représentants du patronat, des professions indépendantes et des travailleurs. Mais ce

n'est qu'un organe consultatif. Pourtant cette institution a eu pour premier effet d'inciter les associations professionnelles à se regrouper à l'échelle européenne: Confédération européenne des syndicats et d'autre part Union des industries et des employeurs, (on vous fait cadeau des sigles), ainsi que le Centre européen des entreprises publiques. Mais pour faire quoi?

Un espace contractuel européen

Le but évident pour les partenaires européens était de sortir du rôle de simple conférence et de saisir le pouvoir d'initiative que leur confère le traité de Maastricht (voir page suivante: Mode d'emploi). Ainsi a été conclu le 14 décembre 1995 un accord cadre sur le

●●●

Taux de syndicalisation en Europe, 1989

Pays	Tous les secteurs	Secteur privé	Secteur public
Suède	81	81	81
Islande	78		
Danemark	76		
Finlande	72	63	86
Norvège	54	41	75
Belgique	53		
Luxembourg	49	43	74
Autriche	44	41	57
Irlande	42		
Royaume-Uni	39	28	55
Italie	34	32	54
Allemagne	32	30	45
Portugal	29		
Suisse	28	22	71
Grèce	26		
Pays-Bas	24	20	51
Espagne	11		
France	10	8	26

«Nous relevons que l'adhésion n'a pas la même signification lorsque le mouvement syndical est unitaire ou divisé, principalement revendicatif ou prestataire de services, volontaire ou obligatoire à travers le closed shop, lorsque la cotisation est versée personnellement ou perçue à la source avec la collaboration de l'employeur.»

Le travail dans le monde 1993, Genève, Bureau international du travail, 1993, p. 40, in: Prince, *Le défi de l'eurosindicalisme*.



congé parental. Le Conseil européen en mars 1996 lui a donné la force obligatoire d'une directive (voir ci-dessous: Précision), applicable à tous les Etats membres, Royaume Uni excepté. Jean-Claude Prince souligne à juste titre la portée historique de cette décision, qui n'a pas fait pour autant la «une» de la presse européenne. A juste titre, il rapproche cette décision de la directive instituant les comités d'entreprises européens.

Les Conseils syndicaux interrégionaux

Les échanges de travailleurs par-dessus les frontières devaient inciter à la création de structures syndicales régionales. Nées dans le bassin sidérurgique touché par la crise de 1975, elles se sont étendues à toute l'Europe, dépassant les nouvelles frontières de l'Union européenne. La Suisse est concernée par celle du Haut-Rhin/Bade du Sud/Bâle, celle de la Lombardie/Tessin et enfin celle de l'Arc jurassien, que préside Jean-Claude Prince, en tant que secrétaire syndical FTMH à Delémont.

L'activité de ces syndicats est parfois compliquée par des problèmes de représentativité. La CGT française par exemple n'est pas

agréée en raison de ses attaches trop étroites avec le parti communiste. Il s'agit avant tout d'échanges d'information, de promotion du dialogue transfrontalier, d'étude des problèmes concrets posés par la différence des salaires et la législation sociale.

Les niveaux européens

Incontestablement, l'Europe se crée ou tente de se créer au niveau des régions, régions nationales ou régions transfrontalières. Mais, dans l'architecture future, leur place est encore mal définie. On peut toutefois imaginer des relais entre les niveaux. Si des accords entre partenaires sociaux européens devenaient plus nombreux, s'ils obtenaient l'appui du Conseil européen décrétant leur mise en œuvre généralisée, encore faudrait-il s'assurer que les Etats membres appliquent correctement le nouveau droit européen. Dans cette situation, le rôle des syndicats interrégionaux pourrait être primordial. Placés de part et d'autre de la frontière, ils auraient pour mission première de faire respecter l'égalité de traitement européenne. On n'en est pas encore là. Mais s'esquissent à travers eux des perspectives d'une Europe moins technocratique. ■

Illustration

L'accord entre Danone et les syndicats de l'UITA (Union internationale des travailleurs de l'alimentation) est un bon exemple de la possibilité de concrétiser un partenariat social au niveau européen, qui peut ainsi négocier les options de l'entreprise.

L'UITA et l'entreprise multinationale Danone (74 000 employés dans le monde) ont conclu un accord en vue de constituer un Comité d'information et de consultation du groupe Danone. Il s'agit d'une instance de consultation qui se tient informée sur les différents projets du groupe – financiers, technologiques, restructurations, fusions et rachats d'entreprises – susceptibles d'avoir une incidence sur l'emploi. Le Comité participe à la discussion sur les mesures prises en faveur de l'emploi, la sécurité au travail, le renforcement des droits syndicaux dans les pays du Tiers-Monde et les programmes de formation. Le Comité réunit les représentants de la direction de Danone et une délégation syndicale de cinquante membres, dont trente salariés mandatés par le personnel de l'entreprise et vingt syndicaux permanents. Les dirigeants de l'UITA considèrent cet accord comme exemplaire et sont actuellement en négociation avec cinq autres entreprises multinationales, dont Nestlé. Mais contrairement à Danone, Nestlé refuse pour le moment de conclure un accord dépassant le cadre européen.

Source: *Centre-Info News*, août 1996

Précision

La directive est un acte législatif arrêté par le Conseil qui lie tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence du choix de la forme et des moyens. La directive nécessite donc une transposition dans le droit national par les autorités nationales dans un délai qu'elle fixe.

Mode d'emploi

Article 4 du traité de Maastricht

«1. Le dialogue entre partenaires sociaux au niveau communautaire peut conduire, si ces derniers le souhaitent, à des relations conventionnelles, y compris des accords.

2. La mise en œuvre des accords conclus au niveau communautaire intervient soit selon les procédures et pratiques propres aux partenaires sociaux et aux Etats membres, soit, dans les matières relevant de l'article 2, à la demande conjointe des parties signataires, par une décision du Conseil sur proposition de la Commission.

Le Conseil statue à la majorité qualifiée, sauf lorsque l'accord en question contient une ou plusieurs dispositions relatives à l'un des domaines visés à l'article 2 paragraphe 3 (sécurité et protection sociale des travailleurs), auquel cas il statue à l'unanimité.»

Source: *Traité de Maastricht, mode d'emploi*, 10/18, Paris, 1992

Mourir dans un cercle bleu, comme une capsule de bière

«*Mathilde sortit son agenda et nota: Le type qui est assis à ma gauche se fout de ma gueule.*» Et le lecteur, ferré, ne sera libéré que deux cents pages plus loin. Plus encore peut-être que dans d'autres styles de romans, la première phrase est décisive dans un roman noir.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Pierre Imhof (pi)
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet
Claude Pahud
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(cp) Fred Vargas maîtrise le style «noir» à la perfection, ce qui n'étonne pas d'une archéologue, spécialiste du Moyen Age. Heureusement réédité, son livre doit prendre place dans la bibliothèque de tout amateur de roman policier.

Que faut-il au fond pour faire prendre cette sauce – beaucoup plus délicate qu'il n'y paraît – qu'est un roman policier? Tout d'abord le décor, qui dans la mesure du possible doit être urbain. La ville est bien sûr le lieu idéal de concentration maximale de passions, d'intérêts contradictoires, de criminels potentiels, de victimes possibles, de hasard et d'inconnu. *L'Homme aux cercles bleus* ne pouvait exister qu'en ville. Et Paris est un de ces tableaux noirs idéaux sur lesquels inscrire des bribes de condition humaine.

De la surface au fond

Ensuite, le polar doit décrire la vie dans sa quotidienneté, car si le quotidien est bien une commune mesure de l'humanité moderne, il est peut-être bien le personnage principal du polar, que les crimes – événements uniques, définitifs, irréversibles – éclairent d'une lumière crue. Les inscriptions flottant sur la surface donnent à voir le fond.

Dans tout polar, il faut des personnages bien choisis, à la fois communs et singuliers: des individus immergés dans le quotidien.

Le commissaire Adamsberg est un exemple réussi d'anti-héros. Lent, il réfléchit de manière vague, «jamais à fond», et fait en permanence des croquis sur ses genoux. «Il ne se rendait jamais compte qu'il réfléchissait, et s'il en prenait conscience, ça s'arrêtait. Ce qui fait que toutes ses idées, toutes ses intentions et toutes ses décisions, il ne savait jamais d'où elles venaient.»

Adamsberg fonctionne à l'intuition, ou plutôt il perçoit chez les autres, avec un genre de sixième sens ou une sensibilité exacerbée, des suintements, des excroissances comme la «cruauté», par exemple.

Son subordonné, Adrien Danglard, a la main qui tremble et les genoux qui se déglissent. Il boit trop et trop tôt, du vin blanc, ce qui le rend inutilisable dès quatre heures l'après-midi. Il élève seul deux fois deux jumeaux: quatre enfants qu'il adore.

Dans les eaux troubles de ce roman, on rencontre également une océanographe à temps partiel, qui plonge toujours seule, au mépris des règles de la profession. Quand

elle remonte en société, elle suit des gens, les observe et prend des notes dans son carnet. Elle prétend avoir aperçu l'homme aux cercles lors de randonnées nocturnes.

Mathilde rencontrera Charles Reyer, aveugle et méchant, très beau, «pénible comme homme». Lors de la dissection d'une lionne, il fut aveuglé par le jus pourri échappé d'un organe. Cela l'a rendu un brin morose et cynique.

Nous rencontrerons encore un byzantiniste, spécialiste de l'empire de Justinien, que sa femme a quitté au profit d'un homme insignifiant, d'un niais, et une vieille femme cherchant encore dans les petites annonces l'amour de sa vie et les désillusions.

L'élément qui unit ces héros est une sorte de maniaque qui fait la une des journaux et agite l'intelligensia. Quelqu'un qui se promène la nuit dans Paris, et entoure des objets abandonnés dans la rue avec une craie bleue: capsules de bière, yaourt à la vanille, chaussures, briquets, patte de pigeon, crotte de chien, puis chat mort, puis cadavres humains. Les cercles de craie bleue sont accompagnés d'une légende: «Victor, mauvais sort, que fais-tu dehors?»

Prisonniers de leur cercle

Un bon polar se distingue également par la qualité et la virulence de la critique qu'il porte à la société. *L'homme aux cercles bleus* stigmatise l'envie de pouvoir, qui engendre des actions répréhensibles; s'attaque à la modernité, à la vitesse dont la force centrifuge envoie valdinguer les humains, électrons flottant dans un vide social, prisonniers de leurs problèmes, de leurs schémas mentaux, – prisonniers de leur cercle.

Les qualités qui permettent de décoder la réalité d'aujourd'hui sont dès lors paradoxales. C'est l'incapacité d'être performant: cécité, lenteur, alcoolisme, inaptitude à la concentration.

L'écriture est une forme d'action privilégiée, qui peut aider à comprendre, à faire le tour de la réalité; elle précède la pensée.

Fin du livre: «Avec un crayon, il écrivit: je suis couché à Lille. J'ai perdu ma veste. Il s'arrêta, réfléchit. C'est vrai qu'il était couché à Lille. Puis il ajouta: Je ne dors pas. Alors, longtemps dans le lit, je pense à ma vie.» ■

Fred Vargas, *L'Homme aux cercles bleus*, Viviane Hamy, 1996